

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025 SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025 REPORTÉ (QUORUM NON ATTEINT)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M. Denis MALOSSANE, M Jean-Claude TORMO, Mme France LAJOIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents : M Francis GRAO, M. Philippe NOWAK, M. Eric DUPUIS

Secrétaire de séance : M Jean-Claude TORMO

Objet : Tarifs communaux pour l'accueil du Centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il faut déterminer les tarifs pour le centre de loisirs ALSH « La Rabassière » à Montagnac et propose les tarifs suivants :

Le centre :

Quotient familial 1 (QF)	Tarif journalier
QF < 600	7 €
600 ≤ QF < 800	8 €
800 ≤ QF < 1200	9 €
1200 ≤ QF < 1500	10 €
QF ≥ 1500	11 €
Hors commune / Vacanciers	12 €
Agents communaux	5 €

Les sorties : 2 € à 12 € selon activité. Soirée 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- Fixe le prix suivant le tableau suivant :

Quotient familial 1 (QF)	Tarif journalier
QF < 600	7 €
600 ≤ QF < 800	8 €
800 ≤ QF < 1200	9 €
1200 ≤ QF < 1500	10 €
QF ≥ 1500	11 €
Hors commune / Vacanciers	12 €

Agents communaux	5 €
<u>Les sorties</u> : 2 € à 12 € selon activité. Soirée 5 €.	

- **Autorise le régisseur de la régie « centre de loisirs » à encaisser ces nouveaux tarifs.**

Ont signé au registre tous les membres présents

A Montagnac-Montpezat, le 17 juillet 2025

Le Maire,



François GRECO

Le Secrétaire de séance,

M Jean-Claude TORMO

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025 SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025 REPORTÉE (QUORUM NON ATTEINT)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M. Denis MALOSSANE, M Jean-Claude TORMO, Mme France LAJOIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents : M Francis GRAO, M. Philippe NOWAK, M. Eric DUPUIS

Secrétaire de séance : M Jean-Claude TORMO

Objet : ALSH La Rabassière – Conventions de stage

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune peut accueillir :

- Un à deux stagiaires pendant les vacances de printemps pour une période de 2 semaines chacun ;
- Et un à deux stagiaires pendant les vacances d'été, couvrant une période de 5 semaines chacun ;

Monsieur le maire précise que pour cela il faudra passer convention avec le CFPPA Carmejane car tous les stagiaires ne sont pas connus.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions de stage à venir telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents

A Montagnac-Montpezat, le 17 juillet 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

François GRECO

M Jean-Claude TORMO



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Jean-Claude Tormo".

COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2025 SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025 REPORTE (QUORUM NON ATTEINT)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montagnac-Montpezat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : M François GRECO, Mme Martine GRECO, M. Denis MALOSSANE, M Jean-Claude TORMO, Mme France LAJOIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents : M Francis GRAO, M. Philippe NOWAK, M. Eric DUPUIS

Secrétaire de séance : M Jean-Claude TORMO

Objet : Demande de subvention – DLVAgglo 2025 – FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée que la restauration du tableau N°7 de l'église, et que les travaux de réparation du monument aux morts ainsi que du portail du cimetière peuvent être éligible au fonds de concours de la DLVAGGLO 2025 dont le dossier est à déposer au plus tard le 30 octobre 2025.

Le devis pour la réparation du monument aux morts et du portail du cimetière s'élève à 5 760,00 € HT. Celui pour le tableau N°7 de l'église se monte à 5 474,00 € HT.

Ces deux projets feront l'objet de deux demandes séparées car il s'agit de deux projets différents.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours est plafonné à 12 000,00 € et peut financer jusqu'à 49% du coût HT. Un plan de financement détaillé sera présenté lors de la demande de subvention auprès de la DLVA et pourra faire l'objet d'une autre délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montagnac-Montpezat, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du fond de concours de la DLVAgglo pour l'année 2025.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution et au suivi de cette opération.**

Ont signé au registre tous les membres présents

A Montagnac-Montpezat, le 17 juillet 2025

Le Maire,



François GRECO

Le Secrétaire de séance,

M Jean-Claude TORMO